



Association sans but lucratif - Enseignement secondaire

Place Jean Vander Elst, 25 – 1180 Bruxelles
Tél : 02/345.46.26 – Fax : 02/345.42.50

Avenue Fontaine Vanderstraeten, 11 – 1190 Bruxelles
Tél : 02/344.44.10 – Fax : 02/345.12.55

Circulaire d'information n°9

Session certificative n°1 (session de Noël)

Uccle, le 26 novembre 2018

Madame, Monsieur, Chers Responsables

A la veille de la session certificative n°1, nous vous rappelons les informations essentielles pour que chaque élève puisse se préparer le mieux possible aux examens.

1. Examens :

Pour les deuxième et troisième degrés,

- Jeudi 6/12 : Fin des cours à 12h45.
- Les examens débuteront le vendredi 7/12 et se termineront le jeudi 13/12.

Pour les élèves de 2C et 2CS,

- Lundi 10/12 : Fin des cours à 12h45.
- Les examens débuteront le mardi 11/12 et se termineront le vendredi 14/12.

Chaque élève a reçu son horaire d'examen dans son journal de classe et il vous est demandé de le signer.

Les épreuves certificatives écrites se dérouleront généralement de la manière suivante :

- Épreuve 1 : de 8h10 précises à 9h55.
- Récréation de 20 minutes.
- Épreuve 2 : de 10h15 à 12h45 au plus tard.

Pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage, un courrier complémentaire à cette circulaire décrira les modalités d'adaptation.

En règle générale, les cours sont suspendus l'après-midi durant la session d'examens.

Certaines épreuves pratiques ou examens oraux pourraient néanmoins se prolonger l'après-midi. Les horaires seront toujours communiqués aux élèves à l'avance.

Les élèves peuvent quitter l'Institut au plus tôt à 9h55 s'ils n'ont qu'un seul examen.

S'ils ont deux examens, les élèves sont autorisés à quitter l'Institut à partir de 11h55 s'ils estiment avoir terminé. L'élève rentre alors directement à la maison pour préparer l'examen du lendemain. L'élève doit toujours avoir avec lui son agenda scolaire.

La ponctualité étant de rigueur, il est impératif d'arriver à l'heure pour les examens. Chaque élève veillera à prendre ses précautions. Un élève malade le jour d'une épreuve certificative doit prendre contact avec l'école et

présenter un **certificat médical, dès son retour à l'école ou, en cas d'absence prolongée, au plus tard le dernier jour de la session d'examen**. Dans la négative, l'élève obtient zéro pour l'examen concerné. Nous vous invitons à relire attentivement la partie concernant les épreuves certificatives du Règlement des études présent dans l'agenda scolaire.

Tricherie

Toute tricherie ou tentative de tricherie constatée par le professeur de surveillance sera sanctionnée immédiatement par l'annulation de l'épreuve.

Comportement général

Les élèves qui quittent le local d'épreuve et qui ont l'autorisation de quitter l'Institut **ne peuvent traîner ni dans les couloirs, ni dans la cour de récréation, ni aux abords de l'école** : ils sont priés de retourner directement chez eux.

Lors des examens oraux, **un seul** élève est en droit d'attendre dans le couloir. La présence des élèves à l'école se fera dans le respect de l'horaire de passage qui sera communiqué via le journal de classe.

Nous insistons pour que les élèves portent une **tenue conforme au règlement** de l'Institut et qu'ils soignent tout particulièrement leur tenue vestimentaire pour les épreuves orales.

2. Conseils de classe :

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés : A partir du vendredi 14/12: suspension des cours pour l'organisation des conseils de classe.

Pour le 1^{er} degré : A partir du lundi 17/12: suspension des cours pour l'organisation des conseils de classe.

3. Remise des bulletins et rencontres parents-professeurs :

Le bulletin, qui comportera les résultats formatifs de la seconde période ainsi que les résultats des épreuves certificatives sera remis aux parents ou aux élèves majeurs le jeudi 20/12 de 15h à 19h30.

De plus, le vendredi 21/12 vous aurez l'occasion de rencontrer les professeurs de branche et de consulter les copies d'examens de 8h30 à 11h.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux la réunion de parents, nous vous prions de compléter et de signer le talon en annexe de la présente.

Lundi 7 janvier 2019 : reprise des cours selon l'horaire habituel.

En vous souhaitant d'ores et déjà une excellente fin d'année, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Responsables, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Gaëlle Cario, directrice

Christine Delmelle, sous-directrice

Sarah Roger, CPE

Talon de réponse – réunion de parents du 20 décembre

A remettre au titulaire au plus tard le lundi 3 décembre.

Je soussigné(e) parent, responsable

de.....

(Nom, prénom, classe de l'élève) :

1. Ai pris connaissance de la circulaire n°9
2. Viendrai chercher le bulletin le 20/12 et souhaite être reçu(e) par le titulaire vers :
15h-15h30- 16h00- 16h30- 17h00- 17h30- 18h00- 18h30-19h-19h30
3. Souhaite aussi rencontrer les professeurs suivants le vendredi 21/12 (entre 8h30 et 11h):
M/Mme.....Heure souhaitée :.....
M/Mme.....Heure souhaitée :.....
M/Mme.....Heure souhaitée :.....
M/Mme.....Heure souhaitée :.....

Signature